REPUBLIQUE DU SENEGAL

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Président de la République, gardien de la Constitution et garant du fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat, a décidé de la mise en vigueur du projet de loi de finances rectificative pour l'année 2026 à travers le décret n° 2026 - 2416 du 19 novembre 2026.

Fait à Dakar, le 19 novembre 2026

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République

Oumar Samba BA